



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

Art. 1 Objet du contrat et champ d'application

(1) Le Customer Service (ci-après dénommé: CS) de ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, Schild-Rust-Strasse 17, CH-2540 Grenchen, Suisse (ci-après dénommée: ETA) offre des services sur son Customer Service Portal (CSP) sous <https://secure.eta.ch/csp> réservés exclusivement aux clients du ETA Customer Service.

(2) Ces conditions d'utilisation s'appliquent en particulier aux services fournis sur le CSP tels que ETA ONLINE SHOP (EOS), Spares Tracking, Repair Tracking, documents techniques, listes de prix, publipostages et autres services non mentionnés explicitement. Les conditions générales de vente et de livraison de ETA et les conditions de vente du CS sont applicables en plus de ces conditions d'utilisation pour les produits et services additionnels.

(3) La version de ces conditions d'utilisation valable au moment de la conclusion du contrat est déterminante pour les relations juridiques avec ETA. Les modifications de ces conditions d'utilisation sont soumises aux dispositions de l'Art. 9.

Art. 2 Définitions des termes

(1) Les "services CSP" englobent toutes les informations et tous les services du ETA-CS offerts sur le Customer Service Portal.

(2) Les "clients" sont les entreprises enregistrées auprès du ETA-CS.

(3) Les "administrateurs" sont les collaborateurs du client qui saisissent, modifient et effacent les droits d'utilisation.

(4) Les "utilisateurs" sont les collaborateurs du client autorisés par les administrateurs du client ou le client lui-même à utiliser les services du CSP.

(5) Les "données CSP" regroupent toutes les données d'accès, les données contractuelles, les données de transactions, les données de profil d'entreprise, les données d'affaires et les données d'inscription au sens des paragraphes 6 à 11.

(6) Les "données contractuelles" sont des données nominatives requises pour l'établissement, la définition du contenu ou la modification du rapport contractuel avec le client quant à l'utilisation des services du CSP.

(7) Les "données de profil d'entreprise" sont les données saisies par le client pour présenter son entreprise ainsi que ses produits et services.

(8) Les "données d'inscription" englobent les données contractuelles et les données de profil d'entreprise.

(9) Les "données d'accès" se composent du nom d'utilisateur et du mot de passe ou d'autres caractéristiques grâce auxquelles les utilisateurs se connectent aux services du CSP (ouverture de session).



ETA^{SA}
MANUFACTURE HORLOGÈRE SUISSE
DEPUIS 1793

CUSTOMER SERVICE | Bahnhofstrasse 9 | P.O. Box 359 | CH-2540 Grenchen
Phone +41 (0)32 655 27 77 | Fax +41 (0)32 655 84 30 | etacs@eta.ch | www.eta.ch

A COMPANY OF THE  SWATCH GROUP



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(10) Les "données d'affaires" sont les données que les clients et ETA se transmettent ou se mettent à disposition lors de l'utilisation des services du CSP.

(11) Les "données de transactions" ainsi que les "données de routage" et "les données de rapport" sont les données enregistrées automatiquement et électroniquement sous forme de fichier journal (logfile) lors de l'utilisation des services du CSP.

Art. 3 Prestations de ETA

(1) Prestation principale: ETA met à disposition du client des services CSP. Dans le cadre de l'utilisation des services du CSP, ETA accorde au client le droit simple, non cessible et limité à la durée du contrat d'utilisation de faire usage des informations et des données mises à disposition par ETA comme il a été convenu, ou si aucun accord n'a été convenu, conformément au but visé par ETA lors de la mise à disposition et de l'activation.

(2) Pas d'obligation contractuelle de la part de ETA: ETA a le droit à tout moment de mettre fin à l'un ou l'ensemble des services du Customer Service Portal. Etant donné la nature et le fonctionnement d'Internet et des systèmes informatiques, ETA n'offre aucune garantie quant à l'accessibilité permanente des services. Les interruptions de service pour des raisons de maintenance sont communiquées sur le Customer Service Portal.

(3) Liberté des services mis à disposition par ETA: Les informations et les services du ETA-CS sur le CSP sont des services fournis à titre facultatif en plus des services payants, comme une livraison de pièces de rechange par exemple. Le ETA-CS se réserve le droit d'interrompre la fourniture de l'un ou de l'ensemble des services du CSP sans avertissement préalable.

(4) Liens hypertextes vers des sites Internet de tiers: Le CSP peut contenir des liens hypertextes vers des sites Internet de tiers. ETA n'est pas responsable du contenu de ces sites Internet, ni ne revendique la propriété de ces sites Internet et de leurs contenus, car ETA ne vérifie pas ces sources externes et ne saurait être tenue pour responsable des contenus et informations disponibles sur ces sites. Leur utilisation se fait entièrement aux risques de l'utilisateur.

Art. 4 Droits de ETA

(1) Droits lors de l'inscription: ETA se réserve le droit, qui ne constitue en aucun cas une obligation, de vérifier les données d'inscription du client en recueillant des informations auprès du client lui-même ou de tiers. ETA peut exiger un justificatif du pouvoir de représentation de chaque utilisateur inscrit par le client. ETA se réserve le droit de refuser l'inscription pour des motifs objectivement fondés, en particulier si un intéressé fournit des données d'inscription fausses ou prêtant à confusion ou si elle a connaissance d'indices concrets dans ce sens, ou encore si elle a de bonnes raisons de croire qu'il a violé les législations et réglementations en vigueur qu'elles soient internationales, européennes ou nationales.



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(2) Droits d'utilisation: ETA a le droit de faire usage des données de profil d'entreprise et des données d'affaires pendant la durée du contrat comme convenu ou dans le but visé, en particulier de reproduire, de traduire et de transférer des données et informations et de les mettre à disposition en vue d'une utilisation par ETA et conformément à l'Art. 6, al. 2. Les noms de domaine, les marques nominatives et les marques figuratives ainsi que les noms commerciaux de ETA sont juridiquement protégés. Toutes les autres marques ou signes distinctifs apparaissant dans le cadre des services de ETA ne sont pas la propriété intellectuelle de ETA. Les droits des propriétaires respectifs restent réservés. ETA se réserve tous les droits de propriété et d'utilisation du design actuel et futur des services du CSP.

(3) Suspension du droit d'utilisation en cas d'usage illicite: ETA se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement aux clients l'accès à l'un des services CSP, si, en dépit d'une notification écrite indiquant la nature du manquement, ils continuent à violer leurs obligations contractuelles, en particulier celles de l'Art. 5. ETA est en droit, une semaine après la notification écrite, de bloquer les données CSP du client qui viole les termes des présentes. L'avertissement du blocage des données peut figurer sur la notification indiquant la nature du manquement. Un blocage sans avertissement préalable et sans le respect d'un délai d'une semaine n'est autorisé que si 1. le client a donné lieu à une résiliation immédiate des rapports contractuels ou 2. il existe une menace pour les équipements de ETA, la sécurité publique ou l'ordre public ou 3. le blocage immédiat a été ordonné par les autorités. Après que le client a remédié à son manquement, ETA rétablit l'accès aux données, pour autant qu'aucune autre violation n'est à craindre de la part du client.

Art. 5 Obligations du client

(1) Obligations lors de l'inscription: Chaque client est tenu de s'inscrire avant d'utiliser les services du CSP. ETA collecte les données d'inscription par le biais de l'inscription. Le client s'engage à fournir des données d'inscription correctes et complètes, à les actualiser sans tarder en cas de changement et à en informer ETA. L'inscription prend effet lorsque ETA active le client sur la base d'un contrat dûment signé couvrant le service du CSP en question.

(2) Respect des conditions d'utilisation: Le client s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation. Le client doit mettre l'administrateur et les utilisateurs dans l'obligation de respecter les présentes conditions d'utilisation.

(3) Sélection de collaborateurs qualifiés; droits de représentation: Le client ne peut désigner comme administrateurs et utilisateurs que des personnes physiques possédant les compétences requises. Il doit leur attribuer un pouvoir de représentation leur permettant de délivrer et de recevoir des déclarations d'intention en son nom.

(4) Formats des données: Le client s'engage à mettre à disposition de ETA des données CSP dans les formats spécifiés en utilisant les interfaces prévues à cet effet.



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(5) Responsabilité quant aux exigences techniques et au contrôle des données: Il incombe au client de mettre à disposition toute la technologie et tout l'équipement nécessaires à l'utilisation des services du CSP. Ceci est valable en particulier pour tous les appareils, toutes les lignes de transmission des données et tous les services de télécommunications requis ainsi que pour l'acquisition de butineurs (Browsers). Le client doit conclure à son nom les contrats respectifs avec des tiers et s'engage à respecter toutes les législations et réglementations applicables qu'elles soient internationales, européennes ou nationales. Avant de télécharger des informations, des logiciels et des documents, le client veille à se procurer les équipements de sécurité adéquats et les scanners de virus pour assurer sa propre sécurité et éviter la propagation de virus informatiques sur le Customer Service Portal.

(6) Interdiction de manipulation: Il est interdit au client de manipuler sous quelque forme que ce soit les services du CSP. En particulier, le client ne doit pas effectuer des saisies ou transférer des données qui contiennent ou peuvent contenir des virus informatiques de type Cheval de Troie ou tout autre code de programme comparable et/ou qui sont susceptibles d'endommager, de permettre l'accès, d'intercepter, de transférer ou d'effacer les données ou les systèmes ou de permettre l'accès à des données, systèmes ou domaines à des personnes non autorisées. Le client ne doit pas utiliser des mécanismes, logiciels ou autres routines susceptibles d'interférer avec les services du CSP ou de les surcharger excessivement.

(7) Conservation sûre des données d'accès de l'utilisateur: Le client, ses administrateurs et utilisateurs sont tenus de protéger les données d'accès contre la consultation, l'accès ou l'utilisation par des tiers. Les actions effectuées via les données d'accès d'un administrateur ou d'un utilisateur sont considérées comme les propres actions de l'administrateur ou de l'utilisateur en question et sont attribuées au client. Ceci n'est pas applicable si le client peut prouver qu'il a respecté les exigences de la phrase 1.

(8) Obligation d'informer: Le client s'engage à informer immédiatement ETA lorsqu'il a connaissance d'indices concrets de manquement à une des obligations fixées aux paragraphes 6 à 7 ci-avant.

(9) Interdiction de modification et d'utilisation; droits de propriété: Le client n'est pas autorisé à modifier, publier, transférer ou participer au transfert, enregistrer ou reproduire l'un ou l'ensemble des services du CSP de ETA, à produire des contenus dérivés, les distribuer, les afficher ou à exploiter les services ou les informations dans un but commercial quelqu'il soit. L'enregistrement et l'impression des documents téléchargeables mis à disposition sur le Customer Service Portal sont explicitement permis pour une utilisation dans l'entreprise du client. Le client s'engage à ne pas violer les droits d'autres clients ou de tiers.

Art. 6 Protection des données

(1) Principe de la protection des données: ETA respecte les réglementations et législations européennes, nationales et régionales en matière de protection des données. ETA s'engage à collecter, traiter ou utiliser le moins possible de données personnelles et à recourir à l'anonymisation et à la pseudonymisation (principe pour éviter la collecte des données et en faire un usage restreint).

(2) Consentement du client: Par son inscription au CSP, le client autorise ETA à collecter, traiter et utiliser uniquement les données nécessaires à l'utilisation des services du CSP. Par son inscription, le client autorise expressément ETA à transmettre les données d'inscription du client en vue d'une réutilisation sur les portails de The Swatch Group SA, à CH-2502 Bienne, ou des autres sociétés dans lesquelles The Swatch Group SA détient au minimum 50% des droits de vote.



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(3) Droits de protection des données du client: Le client a le droit à tout moment de consulter et de rectifier toutes les données qu'il a fournies ou de les faire effacer ou bloquer par ETA.

Art. 7 Responsabilité

(1) Responsabilité en cas de dommage: Les parties contractuelles sont réciproquement responsables des dommages occasionnés par elles-mêmes, leurs représentants légaux ou les auxiliaires d'exécution.

(2) Responsabilité illimitée: En cas de violation des obligations, commise intentionnellement ou par négligence grave, de dommage menaçant la vie ou la santé, de blessure physique ou de prétention de droit en matière de responsabilité du fait du produit, les deux parties contractuelles assument une responsabilité mutuelle illimitée.

(3) Exclusion de responsabilité: Pour le reste, toute responsabilité de ETA est exclue. Pour autant que les informations, documents ou logiciels sont mis à disposition par ETA à titre gratuit, toute responsabilité est exclue pour tout défaut de matériel et tout vice de droit des informations, logiciels et documents, en particulier quant à leur exactitude, leur conformité, leur exemption de droits industriels et de droits d'auteur détenus par des tiers, leur exhaustivité et/ou leur utilisabilité. ETA met tout en oeuvre pour que le CSP ainsi que les informations et documents consultables soient exempts de virus. Malgré tout, ETA n'est pas en mesure de garantir l'exemption de virus. Avant de télécharger des informations, logiciels et documents, l'utilisateur s'équipe d'installations de sécurité appropriées et d'un scanner de virus pour assurer sa propre sécurité et éviter la propagation de virus sur le CSP.

(4) Prescription extinctive: Toutes les actions en responsabilité mutuelle se prescrivent pendant un an à compter du moment où l'action a été produite et où le lésé a eu connaissance des circonstances ayant donné lieu à l'action, ou aurait pu en avoir connaissance s'il n'avait pas fait preuve de négligence grave. Ceci n'est pas applicable si les conditions énumérées au paragraphe 2 sont remplies.

Art. 8 Documents comptables et conditions de paiement

(1) Prix: Les prix des services et produits CSP figurant sur le Customer Service Portal sont sans engagement et peuvent être adaptés à tout moment. Les indications de prix figurant sur les confirmations de commande ont force obligatoire.

(2) Facturation: La facture est établie par écrit; la facture est réputée parvenue à destination deux semaines après son envoi. Le destinataire de la facture est le client ou un autre destinataire désigné par le client.

(3) Type de paiement: Le paiement de la facture peut avoir lieu par virement, procédure de débit, carte de crédit, paiement anticipé ou de toute autre manière acceptée par ETA.

(4) Echéance et mise en demeure; pénalités d'arriérés: Le paiement arrive à échéance à la date indiquée sur la facture. Le client est en demeure de payer au plus tard 30 jours après l'échéance et la réception de la facture, sans qu'il soit nécessaire de lui envoyer une lettre de rappel. Si le client est en demeure de payer, des intérêts moratoires de huit pourcent au dessus du taux d'intérêt de base de la Banque Nationale Suisse lui sont imputés ainsi que tous les frais de rappel éventuellement générés. ETA se réserve le droit de faire valoir d'autres pénalités d'arriérés au cas par cas.



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(5) Remboursement: Quand le client fait valoir d'éventuels droits au remboursement, en particulier en cas de surpaiement ou de paiement en double, le montant est porté au crédit de son compte de facturation et décompté avec la / les prochaine(s) somme(s) due(s).

Art. 9 Modification des conditions d'utilisation ou de l'étendue de la prestation

(1) Modifications autorisées: ETA est libre de modifier à tout moment ces conditions d'utilisation ou les services selon l'article 3 de ces conditions d'utilisation sans le consentement du client.

(2) Avis de modification: ETA informe des modifications par des communications individuelles attirant l'attention des clients sur leur droit de refus, en particulier via e-mail, son site Internet ou les "newsletters" destinées à ses clients.

(3) Droit de refus et validité des modifications: Le client peut refuser les modifications dans un délai de quatre semaines à compter de l'avis de modification. Les modifications prennent effet si le client ne les refuse pas avant l'expiration de ce délai de quatre semaines.

(4) Refus de modification des conditions d'utilisation: Pour autant que le client refuse les modifications de ces conditions d'utilisation dans le délai imparti de quatre semaines en indiquant et en justifiant par écrit ses raisons, le client a le droit de résilier son contrat d'utilisation des services conformément à l'Art. 10, al. 4. Si le client ne fait pas parvenir sa résiliation dans les trente (30) jours à compter de son refus, les modifications sont réputées acceptées.

Art. 10 Durée du contrat, résiliation, suspension pour violation des obligations ou des droits afférents aux présentes conditions contractuelles

(1) Durée du contrat: Sauf stipulation contraire, le contrat prend effet dès que l'accès aux services est libéré par ETA. Sauf accord contraire, la durée du contrat est tout d'abord limitée à un an ("Terme initial"). Le rapport contractuel est reconduit tacitement pour un an ("Durée de prolongation"), si aucune des parties ne le résilie moyennant un préavis selon l'al. 2.

(2) Résiliation ordinaire: Chaque partie peut résilier le contrat moyennant un préavis d'un (1) mois avant l'arrivée de échéance, c'est-à-dire la fin du terme initial ou de la durée de prolongation. Le droit de résiliation s'étend également à l'un ou l'autre des services du CSP.

(3) Résiliation pour de justes motifs: Les parties contractuelles ont le droit de résilier le contrat pour de justes motifs sans observer le préavis, si la prolongation du contrat jusqu'au terme convenu ou jusqu'à l'échéance du délai de résiliation ne peut être imposée à la partie résiliante compte tenu de toutes les circonstances du cas particulier et de la pesée des intérêts de part et d'autre. Pour ETA, il y a justes motifs en particulier si un client fait un usage abusif des services de ETA, viole par manquement grave ou répété ses obligations contractuelles selon l'Art. 5, al. 6 à 12, si une procédure d'insolvabilité est ouverte sur la fortune du client ou est imminente, si la situation financière du client s'aggrave considérablement et laisse craindre qu'il ne pourra, temporairement ou durablement, remplir ses obligations contractuelles. En présence d'un cas de résiliation immédiate, ETA peut bloquer les données du client sans délai et sans avis préalable.



Conditions d'utilisation Customer Service Portal (CSP)

Version 1.0 – janvier 2004

(4) Résiliation pour cause de modification des services selon l'Art. 9, al. 4: Si le client a refusé une modification des services selon l'Art. 9, al. 4, il peut résilier son contrat d'utilisation des services du CSP. Dans ce cas, le délai de préavis est de trois (3) jours au minimum, et d'un (1) mois au maximum. Pendant le délai de préavis, les présentes conditions d'utilisation restent applicables dans la forme valable avant l'avis annonçant la modification mise en cause.

(5) Forme de la résiliation: Chaque résiliation doit être effectuée par écrit. Les documents électroniques sans signature électronique qualifiée au sens de la loi sur les signatures électroniques ne satisfont pas aux exigences de la forme écrite.

(6) Validité de la résiliation: La validité de la résiliation a pour effet l'exigibilité de toutes les sommes dues par le client et, dans le même temps, la cession de toutes les obligations des deux parties contractuelles, y compris les obligations post-contractuelles telles que la restitution, la suppression et le blocage des données du CSP.

Art. 11 Dispositions finales; droit applicable; lieu d'exécution; forme écrite; règlement des différends

(1) Droit applicable: Le présent contrat est soumis exclusivement au droit suisse à l'exclusion de la convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale des marchandises ainsi que des règles de conflit de lois du droit privé suisse international. La juridiction compétente est exclusivement Soleure, Suisse.

(2) Lieu d'exécution: Le lieu d'exécution des services est le siège de ETA.

(3) Modifications et avenants: Les modifications et les avenants apportés à ce contrat requièrent la forme écrite. Ceci est applicable également à toutes les divergences par rapport à cette clause concernant la forme écrite. Les documents électroniques sans signature électronique qualifiée au sens de la loi sur les signatures électroniques ne satisfont pas aux exigences de la forme écrite.

IMPORTANT: La version allemande des présentes conditions d'utilisation est juridiquement contraignante et prévaut sur les versions dans toutes les autres langues.

Version 1.0
Etat: Janvier 2004